



giro.com

Le mot du maire

Ce printemps 2017, précoce pour notre région, a couronné les arbres de fleurs ; la température douce d'avril a fait exploser la nature en quelques jours, un peu rapidement diront les prudents...

Herbes et petites plantes des pavés, des bords des maisons, des interstices d'enrobés n'ont pas pris de retard non plus.

« Mauvaises herbes ? »

« Une mauvaise herbe, a lancé un élu, lors d'un conseil municipal, c'est une bonne herbe qui ne pousse pas au bon endroit... »

Depuis janvier, les produits phytosanitaires et notamment les désherbants sont interdits dans les communes... Avec raison.

Depuis 18 mois, nous nous préparons et les employés des services techniques plus particulièrement, (stages, formations, visites...) à une modification du traitement de nos espaces publics, à une façon différente de prendre en compte la nature en ville, tout simplement.

Le bureau d'études de la FREDON Franche Comté (Fédération Régionale de Défense contre les Organismes Nuisibles de Franche-Comté) a étudié nos pratiques, les lieux concernés et a préconisé des solutions.

Elles vont de l'acceptation de l'herbe, à sa destruction écologique en passant par la limitation de la pousse par la modification du support.

Au cimetière, par exemple, les allées étroites seront maintenues en herbe et seront tondues ; la surface des autres allées sera aménagée afin de pouvoir désherber mécaniquement ou limiter la pousse. Certaines surfaces seront revues, telles les surfaces pavées afin que l'herbe y pousse le moins possible. Des techniques nouvelles seront utilisées : balayeuse, désherbage à eau chaude et vapeur.

Toutes les réflexions, délibérations, décisions ont été prises avec les conseils de la FREDON déjà nommée mais aussi de l'Agence de l'Eau Rhône-Méditerranée qui aide au financement des nouveaux outils.

L'interdiction des produits phytosanitaires va s'étendre, dans les années qui viennent à tous les particuliers.

Ces orientations écologiques sont capitales pour la qualité de notre environnement, de l'eau et des aliments que nous consommons.

Jacques COLIN



Focus sur les primes



Prime à l'embellissement des façades

Vous voulez rafraîchir la façade de votre construction ? Ou bien encore restaurer des éléments de la façade (travaux de réfection ou de remplacement des menuiseries, des ferronneries et de la zinguerie) ?

Sous certaines conditions (localisation, visibilité...), vous pouvez bénéficier d'une prime de la mairie de 3 000 € maximum par projet.

Prime visant à remettre sur le marché des logements aujourd'hui vacants

Vous envisagez peut-être de vous lancer dans la réhabilitation d'un logement inoccupé dont vous êtes propriétaire. Afin de vous aider à organiser et financer ces travaux, une prime pour la remise sur le marché d'un logement actuellement inoccupé a été mise en place par la Commune de Giromagny. Il s'agit d'une prime attribuée aux propriétaires privés de maisons individuelles et d'immeubles à usage d'habitation, en fonction des travaux réalisés.

Pour connaître les secteurs qui peuvent bénéficier de ces primes, le montant des aides et les conditions d'attribution, vous pouvez télécharger le formulaire, ainsi que le règlement de demande de subvention sur le site internet de la commune www.giromagny.fr ou en faire la demande en mairie.

Hélène METIVET



Rénovez, vous êtes aidés

Conseils gratuits, subventions exceptionnelles

du conseil municipal du 13 avril 2017

REVITALISATION

Des étudiants repensent le centre-ville de Giromagny

Une délégation d'étudiants ingénieurs paysagistes de l'Ecole d'Angers, accompagnés de la Ville de Giromagny et de la CCVS, ont présenté le 31 mars dernier, lors d'une réunion publique en mairie de Giromagny, en présence de Florian BOUQUET, Président du Conseil Départemental, de Cédric PERRIN, Sénateur du Territoire de Belfort, de Jean-Luc ANDERHUEBER, président de la CCVS et de Jacques COLIN, maire, plusieurs projets audacieux pour redynamiser le bourg de Giromagny.

Des idées, des plans, des perspectives d'ambiance, des maquettes... des espaces publics revisités

Pauline HOULON, Charles MOREAU, Lei HOU et Raphaël LATTIER ont ainsi proposé 5 projets ou plans guide, avec des actions stratégiques déclinées pour valoriser les espaces publics du centre-ville. Une attention particulière a été portée sur la mise en valeur de la Savoureuse, notamment à travers la création de gradins, à la place des Mineurs ou encore la place de Gaulle afin de leur offrir plus de convivialité, à la place allouée aux différents modes de déplacements... avec l'objectif de faire du centre bourg un pôle attractif pour l'ensemble du bassin de vie de la Communauté de Communes.

Les projets qui ont été développés sont ambitieux et restent à ce jour des représentations du possible, des projections sur les vingt prochaines années. Aucun choix n'a été arrêté sur l'une ou l'autre des propositions et les échanges qui ont suivi la présentation ont montré qu'un important travail reste à faire, notamment sur les questions de circulation et de stationnement.

Leur mission accomplie, c'est désormais à la commune de poursuivre le travail sur ces bases, chacun des projets fera l'objet de discussions dans les prochains mois, notamment dans le cadre d'ateliers participatifs.

Les étudiants ont réalisé des panneaux reprenant chacun des projets. Ceux-ci sont exposés et visibles en mairie ; n'hésitez pas à venir les voir et à compléter le registre afin de faire avancer la réflexion.

Hélène METIVET

En préalable, M. Antoine BOYER, responsable du service foncier de la Direction Départementale des Finances Publiques est venu pour informer le Conseil sur une proposition de la commission communale des impôts directs : la révision des valeurs locatives sur la commune. Les valeurs locatives servent à définir la taxe foncière et la taxe d'habitation. Le PV définissant les catégories de logements sur la commune devra être mis à jour. Cette révision permettra de revoir les valeurs locatives qui avaient été définies en 1970 et non révisées depuis.

16 conseillers sont présents, 2 absents représentés, 4 absents, 1 absent excusé pour ce conseil municipal qui traite essentiellement du budget de la commune.

M. le Maire présente aux conseillers le compte administratif 2016 du budget bois :

	Section de Fonctionnement	Section d'Investissement
Recettes 2016	+ 98 743,17 €	0,00 €
Dépenses 2016	- 131 829,77 €	- 1 676,40 €
Résultats 2016	- 33 086,60 €	- 34 763,00 €
Résultat de clôture de l'année 2015	+ 146 881,71 €	+ 434,78 €
Restes à réaliser		- 12 240,36 €
Résultat de clôture de l'exercice 2016	+ 113 795,11 €	- 13 481,98 €
Résultat global	100 313,13 €	

Le compte administratif 2016 est adopté à l'unanimité.

Le Conseil Municipal se prononce favorablement sur le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2016 par Madame la Trésorière.

Ensuite, M. le Maire présente le programme des travaux O.N.F. pour 2017 :

Travaux sylvicoles : Dégagement manuel des régénérations naturelles sur la parcelle 8 en partie pour un total de 4 732,20 € TTC

Entretien du parcellaire et entretien des renois d'eau sur la route forestière Sud pour un total de 2 133,76 € TTC.

Le conseil municipal adopte ce programme d'actions ONF à l'unanimité.

Pour terminer ce chapitre « bois », M. le Maire présente le budget bois primitif 2017.

	Section de Fonctionnement	Section d'Investissement
Dépenses	105 813,13 €	18 481,98 €
Recettes	105 813,13 €	18 481,98 €

Le Conseil Municipal adopte ce budget à l'unanimité.

Le conseil municipal se poursuit par l'examen du budget communal.

M. le Maire donne les explications par chapitre du compte administratif 2016 du budget communal.

	Section de Fonctionnement	Section d'Investissement
Recettes 2016	+ 2 769 885,79 €	+ 267 789,48 €
Dépenses 2016	- 2 016 553,61 €	- 761 720,29 €
Résultats 2016	+ 753 332,18 €	- 493 930,81 €
Résultat de clôture de l'année 2015	+ 991 703,08 €	+ 285 124,71 €
Restes à réaliser		-611 252,97 €
Résultat de clôture de l'exercice 2016	1 745 035,26 €	- 820 059,07 €
Résultat global	924 976,19 €	

Le Conseil Municipal adopte le Compte Administratif 2016 par 15 voix pour et 1 abstention.

Constatant que le compte financier fait apparaître un excédent d'exploitation de + 1 745 035,26 €, M. le Maire propose au conseil municipal d'affecter le résultat d'exploitation comme suit :

- Virement à la section d'investissement : - 820 059,07 €

- Report à nouveau créateur : + 924 976,19 €

Le Conseil Municipal adopte l'affectation du résultat de l'exploitation 2016 à l'unanimité.

Ensuite, le Conseil Municipal se prononce favorablement à l'unanimité sur le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2016 par Madame la Trésorière.

Pour poursuivre, Monsieur le Maire explique la nécessité de revoir à la baisse les taux d'imposition communaux afin de neutraliser les conséquences fiscales et financières pour les habitants suite à la fusion des Communautés de Communes. Cette baisse de taux engendre une baisse des revenus pour notre commune qui sera compensée par le versement d'une attribution de compensation par la Communauté de Communes des Vosges du Sud. Cette attribution sera réactualisée chaque année.

En conséquence, M. le Maire propose au Conseil Municipal d'arrêter les taux d'imposition pour 2017 à :

- Taxe d'habitation : 8,67

- Taxe foncière sur les propriétés bâties : 11,98

- Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 21,02

Le conseil municipal approuve cette décision à l'unanimité.

Monsieur le Maire présente le budget communal primitif 2017 aux conseillers municipaux :

	Section de Fonctionnement	Section d'Investissement
Dépenses	3 108 401,20 €	3 199 224,96 €
Recettes	3 108 401,20 €	3 199 224,96 €

Le Conseil Municipal vote pour le Budget communal primitif 2017 à l'unanimité.

Monsieur le Maire informe que la conférence des financeurs de la prévention de la perte d'autonomie des personnes âgées du Territoire de Belfort, instance présidée par le Président du Conseil Départemental, a pour objet de coordonner et de réfléchir sur les actions menées par les différents partenaires dans le domaine de la prévention de la perte d'autonomie dans le Département.

Outre son président, cette instance est composée de 9 membres de droit parmi lesquels M. le Maire propose au Conseil Municipal de désigner :

- Marie-Françoise BONY, membre titulaire,
- Jacques COLIN, membre suppléant.

À l'unanimité, le conseil municipal vote en faveur de cette désignation.

Les indemnités du maire, des adjoints et des conseillers municipaux délégués sont calculées en fonction de l'indice terminal de la fonction publique territoriale. Cet indice ayant évolué, il est nécessaire de délibérer à nouveau pour fixer les nouveaux montants des indemnités.

Pour terminer, M. le Maire rappelle que par délibération n°3816 du 16 mai 2014, le Conseil Municipal lui confie un certain nombre de délégations, notamment celles d'intenter au nom de la commune les actions en justice ou de défendre la commune dans les actions intentées contre elle, dans les cas définis par le Conseil Municipal.

Dans le souci d'une bonne administration des intérêts communaux, les cas dans lesquels M. le Maire est autorisé à ester en justice sont précisés.

Le conseil municipal adopte cette proposition à l'unanimité.

Le Grand Belfort, membre du SERTRID, souhaite instaurer de façon unilatérale une taxe à l'habitant pour la facturation des ordures ménagères qui va alourdir de façon importante la facture que le SICTOM va reporter sur les habitants de nos communes. Thierry Steinbauer, membre du bureau du SICTOM, lit une motion qui demande que toute décision soit prise de façon concertée dans le respect des intérêts de chacun.

Le compte-rendu complet est affiché en mairie et disponible sur le site www.giromagny.fr

Elise LAB

Conseil Municipal d'Adolescents

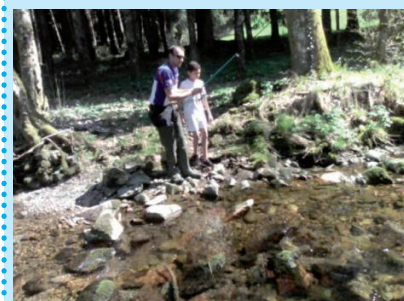
Samedi 8 avril, le CMA a tenu sa 5^{ème} réunion de la session. Les dix-sept jeunes élus présents ont traité les points suivants inscrits à l'ordre du jour : opération Giro Propre, journée nationale du Souvenir de la Déportation et Savoureuse Propre.

L'opération « Giro Propre » du samedi 13 mai se déroulera dans chaque quartier comme lors des deux dernières années : tous les jeunes du CMA vous invitent à participer au Giropropre le samedi 13 mai de 9h à 11h. Points de ralliement dans chaque quartier à 9 h :

- Arrêt de bus de la Place De Gaulle
- Fontaine de la Place du Tilleul
- Eco point des fougerêts
- Parking de l'Espace de la Tuilerie
- Centre de Secours
- Parking du Stade E. Travers

Lors de la **commémoration de la journée nationale du Souvenir de la Déportation** le dimanche 30 avril, le CMA rendra hommage à M. Jean GIRARD, ancien déporté décédé en février dernier, en lisant son poème « Tout passe dans la vie » qu'il avait écrit en déportation à l'âge de 17 ans. L'Association Agréée de Pêche et de Protection du Milieu Aquatique (AAPPMA) avait invité le CMA à une initiation à la pêche dans la Rosemontoise ce même samedi 8 avril. Cette rencontre avec les pêcheurs a permis de fixer au samedi 16 septembre, la date de l'opération « Savoureuse Propre ».

Alphonse MBOUKOU



CA 2016 - Dépenses de fonctionnement 2 016 553,61 €

1 Charges à caractères général (énergies, assurances, fournitures, entretien des voiries, cérémonies...)	462 568,53 €
2 Charge de personnel :	941 886,14 €
3 Atténuation de produit (FPIC - Fond national de péréquation)	24 462,00 €
4 Opérations d'ordre de transfert entre sections	38 088,49 €
5 Autres charges de gestion courante (SDIS, CCAS, associations...)	434 567,88 €
6 Charges financières (Intérêts d'emprunts...)	113 290,57 €
7 Charges exceptionnelles	1 690,00 €

CA 2016 - Recettes de fonctionnement 2 769 885,79 €

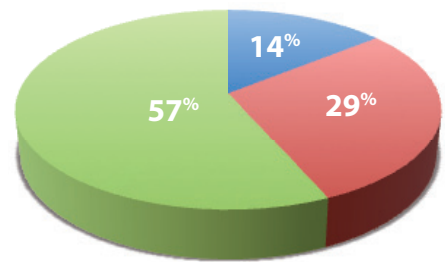
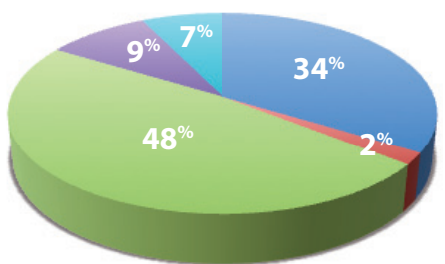
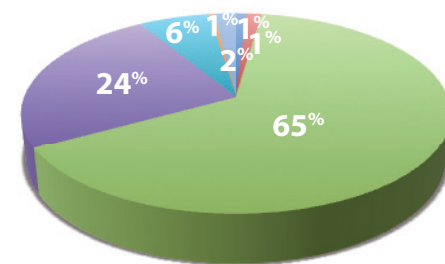
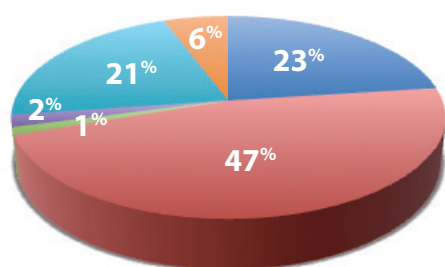
1 Atténuations de charges	27 711,08 €
2 Produits des services, du domaine et ventes diverses (concessions, études...)	37 012,81 €
3 Impôts et taxes (TH, TF, attribution de compensation...)	1 789 949,76 €
4 Dotations, subventions et participations	674 013,43 €
5 Autres produits de gestion courante	174 891,47 €
6 Produits exceptionnels	11 201,33 €
7 Opérations d'ordre de transfert entre sections	55 105,91 €

CA 2016 - Dépenses d'investissement 761 720,29 €

1 Emprunts et dettes assimilés	257 334,02 €
2 Immobilisations incorporelles	14 454,34 €
3 Immobilisations corporelles	365 868,92 €
4 Immobilisations en cours	68 957,10 €
5 Opérations d'ordre entre sections	55 105,91 €

CA 2016 - Recettes d'investissement 267 789,48 €

1 Opérations d'ordre de transfert entre sections	38 088,49 €
2 Dotations, fonds divers et réserves	78 212,08 €
3 Subventions d'investissement	151 488,91 €



Tournoi des étoiles

Jeudi 25 mai (jour de l'Ascension), le FC Giro-Lepuix organisera au Stade Edouard Travers la 7^{ème} édition du Tournoi des Etoiles, tournoi ouvert aux catégories U11 (de 9 h 30 à 16 h) et U13 (de 16 h 30 à 20 h). 16 équipes par catégorie seront inscrites et réparties en deux groupes de 8.

On le nomme le « Tournoi des Etoiles », parce qu'il rend hommage à tous les bénévoles du Club qui sont décédés et qui de là-haut veillent sur le FC Giro-Lepuix. **Petite restauration et buvette ouvertes toute la journée.**

Giropratique

Gendarmerie :	03 84 29 30 17
Mairie :	03 84 27 14 18
Pompiers :	18
SAMU :	15
ENEDIS :	09 72 67 50 90
GrDF :	08 00 47 33 33
Syndicat des eaux :	03 84 29 50 19
CCVS assainissement :	03 84 27 15 98
Pharmacie de garde :	3237
Médecin de garde :	3966

Contacts internet à disposition :
mairie@giromagny.fr

En mai

Dimanche 7 mai	Élection présidentielle ; 2 ^{ème} tour bureaux ouverts de 8h00 à 19h00
Lundi 8 mai	10h45 ; square du souvenir ; commémoration de la victoire du 8 mai 1945
Mercredi 10 mai	14h00-17h00 ; salle des permanences ; permanence des conciliateurs de justice
Judi 11 mai	À partir de 16h00 ; salle des fêtes ; don du sang ; croix rouge
Samedi 13 mai	À partir de 9h00 ; Giropropre ; (voir article CMA) 13h30 ; salle des fêtes ; accueil de l'écrivain Ghislain Gilberti
Judi 18 mai	14h00-16h00 ; petite salle de la mairie ; permanence FNATH
Vendredi 19 mai	19h00 ; quartier des Vosges ; fête des voisins 20h30 ; salle des fêtes ; Projection du film documentaire « Voyage en Occident » en présence de la réalisatrice
Samedi 20 mai	11h00 ; fête autour de l'arbre de mai ; Square de la Liberté 18h00 ; Girofort trail ; départ 18h00 ; Espace de la Tuilerie. (voir brèves)
Dimanche 21 mai	9h00 ; place de la mairie ; transhumance (voir brèves)
Mercredi 24 mai	14h00-17h00 ; salle des permanences ; permanence des conciliateurs de justice
Samedi 27 mai	20h30 ; salle de l'EISCAE à Etueffont ; concert de printemps de l'orchestre d'harmonie de la ville de Giromagny

A noter également :

Le Tour cycliste du Territoire de Belfort se déroulera les 20 mai et 21 mai 2017. Les coureurs passeront à Giromagny 3 fois lors de la 1^{ère} étape, le 20 mai (vers 14h30, 15h40 et 16h50).

Le 14^{ème} triathlon de Belfort se déroulera les 27 et 28 mai 2017. Les premiers cyclistes devraient arriver par Auxelles, à 14h50 et redescendre du Ballon vers 16h30.

Tous les anciens numéros de ce journal sont accessibles sur
<http://www.giromagny.fr>

Directeur de la publication : **Jacques COLIN**

Rédaction : **Elise LAB**

Mise en page et impression :

AZ imprimerie - 8 rue de l'III - 68350 Brunstatt
1800 exemplaires - N° 177 - Dépôt légal 05-2017

Le calendrier peut évoluer, vous pouvez également le consulter sur notre site : www.giromagny.fr

Bien vivre ensemble

Le printemps est là, la nature verdit et les températures s'adoucissent. On se laisserait facilement tenter par le farniente, mais, le ron-ron des tondeuses a repris lui aussi.

Alors pour que chacun y trouve son compte, les adeptes du hamac comme ceux de la tondeuse, quelques règles de savoir-vivre s'imposent.

Les bruits de voisinage sont régis par un arrêté préfectoral de 2006. Ainsi l'usage des tondeuses à gazon et de tout autre outil de jardin bruyant (tronçonneuses, débroussailluses...) est autorisé uniquement :

- les jours ouvrables : de 8h30 à 12h et de 14h30 à 19h30,

- les samedis : de 9h à 12h et de 15h à 19h,

- les dimanches et jours fériés : de 10h à 12h.

Cet arrêté précise également que les propriétaires d'animaux sont tenus de prendre toutes les mesures propres à préserver la tranquillité du voisinage, ceci de jour comme de nuit.

Les infractions à cet arrêté peuvent être poursuivies et réprimées. Pour ne pas en arriver là, et pour que chacun puisse profiter d'un environnement calme et agréable, respectons donc ces règles de bon voisinage.

Vous avez un doute : consultez le site internet de la mairie, les horaires à respecter y sont rappelés : <http://www.giromagny.fr/reglementation.htm>

Emmanuelle ALLEMAN

Giro'fort Trail

L'association Les 7 Chemins organise le samedi 20 mai son 1^{er} trail autour du fort Dorsner.

2 parcours sont proposés : 10km (206D+) et 15km (298D+)

Départ groupé à 18h sur le parking de l'Espace de la Tuilerie à Giromagny. Inscriptions possibles par internet : http://forms.registration4all.com/EventRegistration/Register_Sport_Event.aspx?EventID=140647, sur papier ou sur place. Buvette et tartes flambées proposées sur place où seront remises les récompenses. Plus de renseignements par mail :

les7chemins90@gmail.com

InFORTmations

Les beaux jours arrivent et rien de tel pour profiter du grand air et de nos paysages vosgiens. Le comité départemental de la randonnée du Territoire de Belfort (CODERANDO) a balisé près de 85 km de sentiers traversant le département, reliant toute la ceinture fortifiée de Belfort, depuis la gare LGV de Meroux-Moval jusqu'au Fort de Giromagny.

Pour une promenade plus familiale, vous pouvez opter pour le circuit « Le tour du fort de Giromagny » environ 2 heures, qui part de l'Espace de la Tuilerie de Giromagny ! Pour visiter le fort réservation au 06 72 56 42 70 en attendant son ouverture estivale. La fiche randonnée est téléchargeable sur le site du Département.

Jérôme ROFFI et Lucile GRILLON

Brèves

Transhumance

La traditionnelle montée des vaches se déroulera le dimanche 21 mai avec la bénédiction du troupeau prévue devant la mairie de Giromagny à 9h30, puis une halte à Malvaux vers 10h30. Vous pouvez suivre le troupeau le long de son trajet jusqu'à la Gentiane où l'arrivée est annoncée à 12h30. Une animation musicale est prévue aux différentes pauses, vente de boissons, souvenirs et tickets de tombola pour remporter une cloche en bronze fondue spécialement pour l'évènement. Les repas sont prévus à la ferme auberge du Wissgrut, sur réservation au 09 87 88 72 80.

Concert de l'orchestre d'harmonie de la ville de Giromagny

Le concert de printemps se déroulera le samedi 27 Mai 2017 à 20h30 à l'espace EISCAE d'Etueffont.

L'entrée est gratuite. Renseignements au 06.63.29.06.20.

4h VTT de Giromagny

La 11^e édition de cette épreuve, organisée le lundi 5 juin, se déroulera en relais par équipes de 2 pendant 4h, sur un circuit de 6 km autour du fort Dorsner à partir de 11h.

Ambiance et spectacle assurés.

Tarifs des inscriptions (à partir de cadet) : Cadets, juniors et féminines, licenciés FSGT : 7 € /Seniors, masters, non licenciés : 10 €.

Possibilité d'inscriptions sur place avec une majoration de 5 €. Infos et inscriptions internet sur : <http://club.quomodo.com/giromagny-vtt/>

Inscriptions courrier: Jean-Luc COLIN, 24 rue de la Charrière - 90200 LEPUIX

Les inscriptions devront obligatoirement être accompagnées du règlement.

Renseignements : 03 84 29 32 15 ou giromagny.vtt@orange.fr

RENDEZ-VOUS GOURMAND Coquilles chaudes de Merlu

Recette proposée par Monique et Nicolas



Ingrédients

- 400g de merlu
- 50g de beurre
- 2 œufs
- Comté + chapelure
- Sel, poivre

Cuire au court-bouillon 400g de merlu.

Oter peau et arêtes.

Emietter dans une terrine, battre avec une spatule en ajoutant 50g de beurre mou : on obtient une purée lisse.

Ajouter 2 jaunes d'œufs, le sel, le poivre puis les blancs en neige.

Beurrer des plats à feu (ou coquilles St Jacques). Répartir et parsemer d'un mélange de comté et de chapelure. Ajouter une noisette de beurre et passer sous le grill quelques minutes juste pour griller le dessus.

Dominique VALLOT